



# changement régime matrimonial / mon mariage

Par **Iounes**, le **09/08/2010** à **08:45**

j'envisage de changer de régime matrimonial et passer de la communauté à la séparation de biens, mais il me faudrait des renseignements sur le sujet : Cout, avantages, inconvénients.

Principalement je veux me protéger des erreurs financières et judiciaires faites par ma femmes, et aussi si je décède je voudrais que mon capital aille directement à mes enfants (y compris 1 enfant d'un précédent mariage)

merci

Par **Domil**, le **12/08/2010** à **00:30**

Le régime de la séparation de biens est surement le régime le plus dangereux, le plus bête qui se retourne toujours contre celui qui pensait que ça le protégerait.

Au pire, pensez au régime des acquets (en gros, c'est une séparation de biens durant le mariage, et une communauté en cas de fin de mariage)

- 1) Les époux sont solidaires d'une partie des dettes faites par l'un ou l'autre durant le mariage, sans tenir compte du régime matrimonial
- 2) une fois que vous aurez dissous la communauté, elle pourra la dilapider et vous serez seul ensuite à tout payer pour le foyer, sans pouvoir avoir la moindre récompense de rien tout en ayant perdu la moitié de votre patrimoine.
- 3) pour tout laisser à ses enfants, il suffit, par testament, de supprimer au conjoint survivant tout droit d'héritage, d'usufruit, de droit de jouissance.
- 4) il faut passer devant le juge, avec avocat. Il faut un notaire pour dissoudre la communauté s'il y a un bien immobilier (comme pour un divorce ou une succession)

Enfin, un couple ça règle ses problèmes en commun, sinon ça divorce. En vous débarrassant du problème sans le régler, vos enfants risquent de devoir assumer ce que vous aurez refusé de faire.